

**REGION ET DEPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE**



COMMUNE DE POINTE-NOIRE

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

Pointe-Noire, 03 Février 2010



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème} Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 01

DELIBERATION VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2010

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE

PREMIERE QUESTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L. 1612-20 et L.2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3.500 habitants,

VU l'instruction M 14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 31 mars de l'année (le 15 avril les années de renouvellement),

ENTENDU le conseil municipal qui s'est prononcé au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 21 Décembre 2009,

VU l'avis de la commission des finances du 08 Février 2010,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres (- 03 abstentions MMRS DELA REBERDIERE/RAMILLON N, ELISABETH C, BIABIANY O,)

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2010 arrêté comme suit : (voir annexe jointe)

1°) PRECISE que le budget de l'exercice 2010 a été établi et voté par nature, au niveau des chapitres, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature

POUR EXPEDITION CONFORME

**LE MAIRE
F. DESPLAN**

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 02

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2010**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient, comme à l'accoutumée, en début d'exercice de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales en vue de leur application dans les rôles généraux de 2010 et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A SAVOIR :

Taxe d'habitation	18,98 %
Taxe foncier bâti	28,10 %
Taxe foncier non bâti	46,72 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 18,71%

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents (- 03 abstentions MMRS DELA REBERDIERE/RAMILLO N, ELISABETH C, BIABIANY O.)

1°) - D'adopter le coefficient de variation proportionnelle ci-après : 1,000000

2°) - De procéder à la variation proportionnelle des taux, ce qui donne les taux de référence ci-après :

- Taxe d'habitation 18,98 %
- Taxe foncier sur les propriétés bâties 28,10 %
- Taxe foncier sur les propriétés non bâties 46,72 %

2°) - De fixer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 18,71 %

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 03

**DELIBERATION PORTANT
APPROBATION DES RESTES A
REALISER 2009 EN SECTION
D'INVESTISSEMENT**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT APPROBATION DES RESTES A REALISER 2009 EN SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2009 intervient le 31 Décembre 2009, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certains n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2010 ;

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à montant à **638.627,83**

- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **564.716,47**

Il est proposé au conseil d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser, tels qu'annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents (- 03 abstentions MMRS DELA REBERDIERE/RAMILLON N, ELISABETH C, BIABIANY O,)

1°) - D'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tel que présentés.

2°) - Dit que ces restes seront reportés au Budget Supplémentaire 2010

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 04

**DELIBERATION PORTANT
FIXATION DE LA DUREE
D'AMORTISSEMENT DES BIENS
ACQUIS EN 2009**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2009

Monsieur le Maire expose au conseil que les Communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14.

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 Janvier 1996 fixant les taux d'amortissement et dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquises au cours de l'année 2009.

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Oui les explications de Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance et délibérer

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) - D'agréer les propositions de Monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées (cf. tableau)

2°) - Dit que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2010 comme suit :

Section fonctionnement : **125.079,68**

Section d'investissement : **125.079,68**

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE**

F. DESPLAN

COMMUNE DE POINTE NOIRE
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
AMORTISSEMENT EXERCICE 2010

DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR ACQUISITION	DATE D'ACQUISITION	ANNEE	AMORTISSEMENT ANTÉRIEUR	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE N	VALEUR au 31/12
Mobilier bibliothèque	22 847,97	2005	5	18 278,36	4 569,61	C
Matériel de bureau	6 456,62	28/02/2005	5	5 165,28	1 291,34	C
Peugeot Partner	17 500,00	09/03/2005	5	14 000,00	3 500,00	C
Peugeot 307 break	25 000,00	14/03/2005	5	20 000,00	5 000,00	C
Climatiseurs	3 314,92	06/07/2005	5	2 651,92	663,00	C
Bâche podium	7 432,25	22/07/2005	5	5 945,80	1 486,45	C
Couchettes empilables	2 167,83	26/07/2005	5	1 734,28	433,55	C
Mobilier (lot)	25 102,33	2005	5	20 081,88	5 020,45	C
Chaises (lot)	12 043,50	25/10/2005	5	9 634,80	2 408,70	C
Standard téléphonique	3 249,90	29/11/2005	5	2 599,92	649,98	C
Armes P M (04)	4 938,01	05/12/2005	5	3 950,40	987,61	C
SOUS-TOTAL					26 010,69	
Mobilier	2 336,22	05/04/2006	5	1 401,72	467,24	467
Matériel de transport	32 000,00	03/05/2006	5	19 200,00	6 400,00	6 400
Matériel de transport	20 147,02	07/08/2006	5	12 088,20	4 029,40	4 029
Mobilier	17 160,02	28/08/2006	5	10 296,00	3 432,00	3 432
Mobilier	13 265,28	03/08/2006	5	7 959,18	2 653,06	2 653
Matériel (Tondeuse)	2 232,00	08/08/2006	5	1 339,20	446,40	446
Matériel (Perforateur)	2 297,12	25/08/2006	5	1 378,26	459,42	459
Matériel (Tondeuse autoportée)	8 410,00	26/09/2006	5	5 046,00	1 682,00	1 682
Matériel de bureau (Destructeur)	1 230,39	07/12/2006	5	738,24	246,08	246
SOUS-TOTAL					19 815,60	
Matériel de bureau	5 425,00	13/03/2007	5	2 170,00	1 085,00	2 170
Mobilier	18 036,02	28/02/2007	5	7 214,40	3 607,20	7 214
Mobilier Scolaire	7 978,71	20/07/2007	5	3 191,48	1 595,74	3 191
Mobilier Scolaire	5 637,10	20/07/2007	5	2 254,84	1 127,42	2 254
Isoloir individuel handicapé	3 168,00	20/07/2007	5	1 267,20	633,60	1 267
Mobilier Scolaire	13 356,14	13/08/2007	5	5 342,46	2 671,23	5 342
Mobilier Service Technique	24 209,77	02/08/2007	5	9 683,90	4 841,95	9 683
Mobilier Service Technique	4 765,32	03/08/2007	5	1 906,12	953,06	1 906
Standard téléphonique Serv Techn	3 074,85	14/08/2007	5	1 229,14	614,97	1 230
Matériel de transport	80 893,00	11/07/2007	5	32 357,20	16 178,60	32 357
Mobilier	6 559,37	07/12/2007	5	2 623,74	1 311,87	2 623
SOUS-TOTAL					34 620,64	
Armoire rotative	4 865,14	07/03/2008	5	973,03	973,03	2 919
Sauteuse Gaz Mélangeur	14 438,00	25/03/2008	5	2 887,60	2 887,60	8 662
Matériel informatique	1 680,00	16/04/2008	2	840,00	840,00	C
Logiciel Etat-Civil	7 685,06	16/04/2008	2	3 842,53	3 842,53	C
Matériel informatique	1 349,72	24/06/2008	2	674,86	674,86	C
Mobilier	4 648,99	30/08/2008	5	929,80	929,80	2 789
Couchettes empilables	1 624,24	09/09/2008	5	324,85	324,85	974
Climatiseurs	3 090,00	26/09/2008	5	618,00	618,00	1 854
Nettoyeur HP	3 214,48	14/10/2008	5	642,90	642,90	1 926
Bâche podium	5 561,50	14/10/2008	5	1 112,30	1 112,30	3 336
Matériel de musique	7 907,87	22/10/2008	5	1 581,57	1 581,57	4 744
Matériel informatique	2 341,00	29/10/2008	2	1 170,50	1 170,50	C
Matériel info (Serv Courrier)	6 433,00	13/11/2008	2	3 216,50	3 216,50	C
Logiciel Service Courrier	6 179,08	17/11/2008	2	3 089,54	3 089,54	C
Armoire positive CDE	8 252,99	10/09/2008	5	1 650,60	1 650,60	6 602
Logiciel CDE	8 951,25	23/10/2008	2	4 475,63	4 475,63	4 475
SOUS-TOTAL					28 030,21	
Mobilier	1 687,64	05/01/2009	5		337,53	1 350
Stores	8 530,00	04/04/2009	5		1 706,00	6 824
Lecteurs de Carte Bleue	2 023,30	07/04/2009	2		1 011,65	1 011
Mobilier	1 879,99	08/04/2009	5		376,00	1 503
Matériel informatique	1 595,00	30/04/2009	2		797,50	797
Matériel informatique	3 937,00	16/04/2009	2		1 968,50	1 968
Armoire DRH	4 865,14	05/05/2009	5		973,03	3 892
Matériel CDE	8 324,99	23/07/2009	5		1 665,00	6 659
Mobilier	2 492,01	24/07/2009	5		498,40	1 993
Coupe légumes	2 646,32	11/08/2009	5		529,26	2 117
Sauteuse basculante	21 905,92	06/08/2009	5		4 381,18	17 524
Système d'alarme	3 765,38	16/09/2009	5		753,08	3 012
Panneau sportif	2 111,95	06/10/2009	5		422,39	1 689
Climatiseurs	1 046,35	30/10/2009	5		209,27	837
Matériel informatique	1 947,50	23/11/2009	2		973,75	973
SOUS-TOTAL					16 602,54	
TOTAL					125 079,68	

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 05

DELIBERATION ACCORDANT AUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS
COMMUNAUX UNE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT POUR
L'EXERCICE 2010 - C.C.A.S/CAISSE
DES ECOLES

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDANT AUX ETABLISSEMENT
PUBLICS COMMUNAUX UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE
2010 (C.C.A.S. – CAISSE DES ECOLES)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le rôle important que joue la Caisse des Ecoles et Le Centre Communal d'Action Sociale sur le territoire.

Il signale que pour assurer leur mission les deux établissements publics reçoivent de la Commune la quasi-totalité de leurs moyens financiers.

Il convient donc pour le présent exercice budgétaire de statuer sur la participation communale allouée :

CAISSE DES ECOLES : 650.000
C.C.A.S. : 180.000

Il invite l'assemblée à délibérer

Le conseil municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents (- 02 abstentions MRS ELISABETH C, BIABIANY O)

1°) - D'accorder au titre de l'exercice 2010 la subvention de fonctionnement comme suit :

CAISSE DES ECOLES : 650.000 €
C.C.A.S. : 180.000 €

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE**

F. DESPLAN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 06

**DELIBERATION AUTORISANT LE
MAIRE A SIGNER LA CONVENTION
LA CONVENTION AVEC ISO-
CONSULTANTS POUR
L'ASSISTANCE TECHNIQUE
RELATIVE AUX LOGICIELS CIVITAS
RE ET FINANCES**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA
CONVENTION AVEC ISO-CONSULTANTS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVE AUX
LOGICIELS CIVITAS RE ET FINANCES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Collectivité, pour sa gestion des Ressources Humaines et de Gestion Financière, utilise le logiciel CIVITAS.

Il signale que pour assurer le suivi du système, il convient de s'attacher des services extérieurs compétant en la matière.

Il souligne que ces prestations sont assurées par la Société ISO-CONSULTANT

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) - D'autoriser le Maire à signer la convention avec le prestataire ISO-CONSULTANT

2°) - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 07

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL SUR L'ACCORD DE
PRINCIPE POUR LA PROPOSITION
DE PILOTAGE DU PLAN SEISME
POUR LA PHASE ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ACCORD DE PRINCIPE POUR LA PROPOSITION DE PILOTAGE DU PLAN SEISME POUR LA PHASE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre des diagnostics sismiques, l'Association des Maires a demandé des études sur la vulnérabilité du parc des écoles élémentaires et maternelles de Guadeloupe.

Il précise que compte tenu de la priorité affichée par l'Etat de la réduction de la vulnérabilité sismique des bâtiments scolaires, et de la situation financière de certaines communes, l'Etat a décidé d'apporter une aide financière substantielle pour la mise à niveau parasismique des écoles primaires publiques au travers du Plan Séisme Antilles.

Il signale que le Sy.MEG propose aux communes qui le souhaitent, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cette assistance a pour objet d'aider les communes dans les démarches préalables à la réalisation des travaux, laissant aux communes leur entière prérogative en matière de choix des maîtres d'œuvre, d'entreprises, de gestion et de suivi des travaux.

Le conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) - De donner son accord de principe pour la phase Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) aux conditions fixées par la convention à signer entre les parties concernées, à savoir la commune de Pointe-Noire et le Sy.MEG.

2°) - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
F. DESPLAN**

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 08

**DELIBERATION DESIGNATION DE
DELEGUES ET D'UN SUPPLEANT**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION DE DELEGUES ET D'UN SUPPLEANT

Monsieur le Maire explique au conseil que le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SYMCTOM) lors de sa séance du 04 décembre 2009 a acté le principe d'une réduction du nombre des délégués de chaque commune membre du syndicat avec nomination d'un suppléant.

Il signale que compte-tenu que le SYMCTOM, a entamé la procédure de modification statutaire conformément aux dispositions de l'article L.5211-20-1 du CGCT, il convient de procéder à la désignation de deux délégués et d'un suppléant

Le conseil municipal

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) De désigner les membres représentant la commune de Pointe-Noire au sein du SYMCTOM :

TITULAIRES :

DESPLAN	Félix
NEROME/ZANDRONIS	Liliane

SUPPLEANT :

BELDINEAUARCHELERY	Alice
--------------------	-------

2°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
F. DESPLAN**

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 09

**ACTUALISATION DU REGIME
INDEMNITAIRE (FILIERE POLICE)
VACATIONS ET ASTREINTES
FUNERAIRES**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NEUVIEME QUESTION

**ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE (FILIERE POLICE) - VACATIONS
ET ASTREINTES FUNERAIRES.**

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune dispose déjà d'un régime indemnitaire avantageux pour les agents qui couvre tous les cadres d'emplois.

Il signale que néanmoins de nouvelles dispositions ont été votées récemment, notamment en matière de législation funéraire qui doit désormais faire l'objet d'une surveillance par un agent assermenté, moyennant une indemnité comprise entre 20 et 25 €.

Il convient dit-il de modifier le régime indemnitaire pour inclure cette nouvelle disposition.

Il précise en outre que le régime des astreintes qui s'applique aux filières administratives et technique devra être étendu à la filière police.

Le conseil municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) - De modifier le régime indemnitaire en conséquence pour tenir compte de la nouvelle législation en vigueur

2°) - Décide que le montant de l'indemnité de vacation funéraire est fixé à 22,5 €

3°) - Décide que le régime des astreintes sera étendu à la filière police

4°)- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

**LE MAIRE
F.DESPLAN**

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 10

**DELIBERATION PORTANT
TRANSFORMATION DE POSTE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DIXIEME QUESTION

DELIBERATION PORTANT TRANSFORMATION DE POSTE

Le Maire rappelle à l'assemblée conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou transformés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- La délibération doit préciser Les grades correspondants aux emplois créés
- Le motif invoqué, et la nature des fonctions,

Supprimé: ¶
¶

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 23 Mars 2007

Considérant la nécessité de transformer un emploi d'éducateur des Activités Physiques et Sportives hors classe à temps complet, en éducateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe pour renforcer le service de la piscine, et faire face aux besoin de son activité lors de son ouverture prochaine.

Considérant le départ à la retraite de Monsieur GALLAS Thomas, éducateur des activités physiques et sportives hors classe le 1^{er} janvier 2009.

Vu la nécessité de la transformation d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe à temps complet, en éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, devant être pourvu par le recrutement d'un éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe permanent à temps complet expérimenté (IB : 483 / IM : 418)

Le conseil municipal

Supprimé: ¶

Où l'exposé de Monsieur le Maire, ayant débattu et après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) - D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, portant transformation d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe à temps complet, en éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, permanent à temps complet expérimenté (IB : 483 / IM : 418)

2°) - Dit que les créations et modifications d'emplois permanents feront l'objet d'une déclaration auprès du Centre de Gestion a fin de publicité

3°) - Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget communal aux articles et chapitre prévus à cet effet - Chapitre 012

4°) - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE**

F. DESPLAN

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 11

DELIBERATION DU CONSEIL
AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER
LA CONVENTION AVEC LA S.A.F.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}. Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ONZIEME QUESTION

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE
A SIGNER LA CONVENTION AVEC LA S.A.F.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil ses précédentes délibérations relatives à la prise en charge des élèves aux interclasses. Il précise que la précédente convention qui liait la commune à l'association S.A.F est arrivée à son terme.

Compte tenu des obligations de la collectivité et de la satisfaction du service accompli, il propose au conseil de signer une nouvelle convention avec la S.A.F. pour une durée de 12 mois et dont les conditions son annexées à la présente délibération avec toutefois un volet formation important.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention à signer accompagné du projet de formation.

Le conseil Municipal

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du dossier

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) – D'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'encadrement des agents communaux par du personnel de la SAF formé, aux interclasses, ainsi que tous les documents relatifs à la mise en place d'une action de formation au BAFA sur le territoire.

2°) – Dit que les crédits budgétaires seront inscrits sur le budget communal 2010 à hauteur de 39 500 €.

3°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
F. DESPLAN**

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 12

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL RALTIVE A LA MISE
EN PLACE D'UN CENTRE DE
LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DOUZIEME QUESTION

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN
CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de son programme d'activité de 2010, l'Office Municipal de Vie Associative Culturelle et Sportive (OMVACS) projette de mettre en place un centre de loisirs sans hébergement du 05 au 30 Juillet pour les enfants âgés de 7 à 14 ans.

Il signale que ce projet aura pour thème « **MA SANTE EST DANS MON ASSIETTE** » et vise à favoriser l'éducation à la santé, l'éveil et l'épanouissement des enfants et des jeunes par le biais d'activités éducatives culturelles et sportives.

Le Conseil Municipal

Considérant l'importance de toute action éducative en direction des enfants

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) - De donner un avis favorable pour la mise en place du CLSH pendant la période sollicitée à l'école Mixte II.

2°) - D'accorder une subvention dans le cadre du budget annuel de fonctionnement de l'OMVACS.

3°) - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
F. DESPLAN**

Supprimé: ¶

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION :
03 Février 2010

DATE D'AFFICHAGE :
23 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 20

QUESTION N° 13

**VOTE DE SUBVENTIONS EN
FAVEUR DES ASSOCIATIONS**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 23 Février 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le Vendredi 12 Février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adjt, SEREMES Constance 3^{ème}, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adjt, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adjt, SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, SEREMES Joël, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, SAE/CARENE Suzie, MORNAL René, ROUSSEAU Jacqueline, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : LOUIS Marc, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, JUDITH Christian,

ETAIENT EXCUSES : KAMOISE Jules 6^{ème} Adjt, REMY Yves

PROCURATION : CABRION Louissette à PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, HAGUY/JEAN Brigitte à SEREMES Constance, NAIME Germaine à ELISABETH Camille,

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame **BELDINEAU/ARCHELERY** 8^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TREZIEME QUESTION

VOTE DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de la municipalité d'accompagner les associations de la commune dans la programmation de leurs activités annuelles.

Il signale toutefois que le versement des aides est conditionné par la régularité du fonctionnement administratif des associations et à la production d'un dossier complet selon le modèle qu'il leur a été proposé.

Il propose donc à l'assemblée de procéder à une première répartition comme suit :

ACDG	400,00€
AN NOU AY	750,00€
ANCIENS COMBATTANTS	300,00€
ASAF	39.500,00€
CAPUCINES	600,00€
EDO	5.000,00€
FETY LIS	600,00€
HAND BALL CLUB	1.500,00€
JAM	45.000,00€
LES VANILLIERS	300,00€
LUCIOLE	5.000,00€
NAITRE ET GRANDIR	15.244,90€
OMVACS	44.000,00€
POINSETTIA	300,00€
PPN	5.000,00€
SOLEIL D'argent	1.100,00€
TAMOKA	500,00€
TOUWEL	500,00€
CHANTIER D'INSERTION	33.500,00€

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents (-01 abstention Mr ELISABETH C)

1°) D'accorder aux associations les subventions au titre de l'exercice 2010 conformément à la liste ci-dessus

2°) Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
F. DESPLAN**